



Le Contrôle visuel périodique des matériels fixés ou ancrés :

Nature du contrôle visuel :

➤ Pour tous les matériels fixés

1) Le support de la(es) fixation(s) (poutre, mur, cloison, plafond, sol,...) :

- N'est pas fendu, fissuré, délabré, désolidarisé de la structure porteuse principale

2) La(es) fixation(s) :

- N'est pas, manquante, tordue, rouillée, cisailée, arrachée, desserrée.
- Le(s) câbles ou tirants ne sont pas tordus, effilochés, ou dessertis, et ne présentent pas de jeu.

Essai en charge :

➤ Pour les Planches de rétablissement et les cordes à grimper :

Les mêmes vérifications que précédemment auxquelles s'ajoute l'essai en charge statique.

1) Planche de rétablissement :

- 3 adultes portés, s'y suspendant sans élan et sans à-coups.
- Ils se répartissent chacun sur un des trois côtés de l'agrée.

2) Corde à grimper :

- 2 adultes s'y suspendant sans élan et sans à-coups

Annexe de la fiche d'inventaire et de vérification annuelle